

www.euVETsupport.eu

Le portail de soutien du CEC et de l'ECVET

EU VET SUPPORT

Recommandations pour la mise en oeuvre pratique de la mobilité ECVET pour les apprenants



www.euVETsupport.eu

TABLE DES MATIERES



PUBLICATION

Editeur

DEKRA Akademie GmbH
Handwerkstraße 15
70565 Stuttgart (DE)
Téléphone : +49 711 7861-0
Fax : +49 711 7861-26 55
service.akademie@dekra.com
www.dekra-akademie.de

Conception et réalisation :

Projet euVETsupport
(www.euVETsupport.eu)

Textes

KCH International
Marijke Mesdag
Elena Hage
Contact : e.hage@kch.nl

Images

Archive, fotolia, partenaires du projet

Contact

EU-project.akademie@dekra.com

Introduction	3
Le cercle de qualité ECVET	4
Le cercle de vie ECVET	5
Recommandations spécifiques par phase	8
Recommandations spécifiques pour le secteur du transport et de la logistique	10
Ressources	11

Septembre 2013

Introduction à l'ECVET

ECVET est l'acronyme de *European Credit system for Vocational Education and Training* (Système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels). L'ECVET émane d'une recommandation de l'Union européenne de 2009. Il s'agit d'un instrument visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité des apprenants européens et des chemins flexibles vers la qualification. ECVET favorise le transfert, la reconnaissance et, le cas échéant, l'accumulation des acquis d'apprentissage en vue de l'obtention d'une qualification. Le but ultime de l'ECVET est de permettre la validation des résultats de l'apprentissage. ECVET se fonde sur un ensemble de composantes

travailler et de vivre sur le sol d'un autre État membre. Dans ce contexte, la question de la mobilité des apprenants se pose. L'on observe de plus en plus d'enjeux internationaux dans le domaine de l'enseignement. Ce sont des questions essentielles dans la vie professionnelle, et il est possible d'étudier ou d'effectuer un stage à l'étranger dans le cadre de la mobilité des apprenants.



La mobilité des travailleurs et des apprenants est un facteur crucial pour l'économie et le bien-être en Europe.

Acquis d'apprentissage

« Les acquis d'apprentissage témoignent des connaissances, de la compréhension et des compétences des apprenants au terme d'un processus d'apprentissage ».

Recommandations ECVET

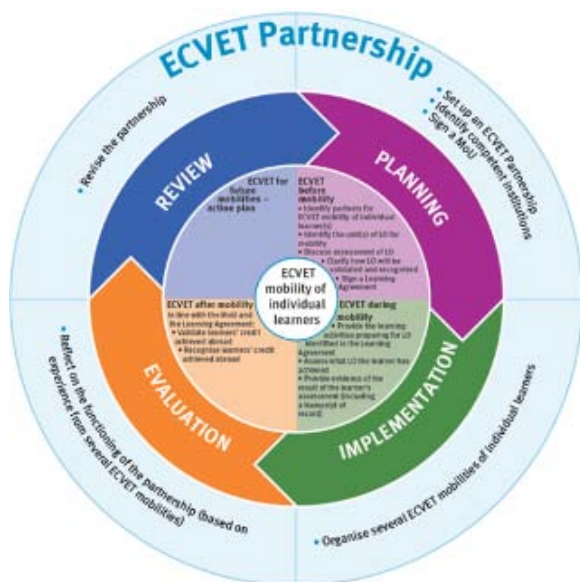
techniques étayées par l'utilisation d'« *acquis d'apprentissage* ».

Compte tenu de la rapidité des moyens de communication aujourd'hui, ainsi que de l'élargissement de l'Union européenne à 28 États membres, l'influence de la mondialisation concerne les étudiants, les salariés, les entrepreneurs et plus largement les entreprises et le marché du travail. Nous vivons et travaillons dans une Europe où la libre circulation est garantie - le droit d'apprendre, de

La mobilité des apprenants accélère le développement personnel et professionnel des étudiants, leur offrant davantage de chances de décrocher un emploi grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Les connaissances, les langues, le dialogue interculturel et une meilleure compréhension d'autres systèmes d'éducation sont également des éléments importants. Des outils européens sont développés afin de promouvoir une mobilité de qualité. L'ECVET figure parmi ces outils.

Le cercle de qualité ECVET

Le processus doit être organisé afin de reconnaître les acquis d'apprentissage des étudiants. Ceci passe par la prise en compte de nombreux facteurs. Le cercle de qualité ECVET constitue l'un des outils du programme. Il sert à résumer l'ensemble des phases ECVET et à clarifier les éléments les plus essentiels de chacune de ces phases. Il permet ainsi aux parties organisatrices d'assurer un processus de qualité et de mener à bien l'initiative.



Graphique 1 : Cercle de qualité : utilisation d'ECVET à des fins de mobilité transnationale

Le cercle de qualité comporte 4 processus (graphique 1) sur la base des phases suivantes :

- La planification intervient lors de la phase ECVET avant la mobilité
- La mise en œuvre intervient lors de la phase ECVET pendant la mobilité
- L'évaluation intervient lors de la phase ECVET après la mobilité
- Le bilan (élaboration d'un plan d'actions sur la base du processus

d'évaluation)

La communication joue un rôle primordial dans chaque phase du processus. Au cours de la phase de planification, il s'agit de nouer un partenariat, d'échanger des informations sur les systèmes, d'apprendre à se connaître et de surmonter les différences et la diversité des systèmes de qualification. La transparence et la confiance mutuelle sont essentielles. Au cours de la phase de mise en place, la communication tourne autour des progrès que réalise le processus. Il s'agit d'assurer la cohérence entre les activités et de reconnaître les avancées.

Lors des deux dernières phases, la communication vise à refléter le processus, les hauts et les bas, ainsi que le perfectionnement du partenariat. Il s'agit dans ces phases de réfléchir au partenariat, d'anticiper des mobilités futures et de poursuivre des axes d'amélioration identifiés au sein du partenariat.

« Communiquer avec des partenaires d'accueil existants et qui pourraient fournir plus de contacts ».

« S'il s'agit d'un nouveau partenaire (première collaboration sur un projet), assurez-vous d'être pleinement préparé afin que les deux parties comprennent le besoin et l'objet de ce projet et les éventuels projets qui s'ensuivront ».

« N'hésitez pas à encourager la transmission mutuelle de retours d'information et de réactions ».

Le cercle de vie ECVET

Ces orientations générales proposent une brève description des éléments du processus de mobilité au cours des 4 phases du cercle de qualité, à savoir la planification, la mise en place, l'évaluation et le bilan du processus. Il aborde les périodes avant, pendant et après la mobilité et offre une courte introduction aux éléments qui constituent le processus. Il existe plusieurs documents ECVET à votre disposition, avec des exemples de l'ensemble de ces éléments.

Partenariat ECVET : planification – ECVET avant la mobilité

La phase de planification sert à préparer la mobilité. Un partenariat est établi sur la base d'accords sous-jacents. Rappelons que l'ECVET vise à valoriser la mobilité ; des accords relevant d'un cadre plus large sont conclus dans ce sens. Le processus commence par la création d'un partenariat au sein duquel les institutions compétentes acceptent d'envoyer et de recevoir des étudiants avec pour but l'apprentissage et la reconnaissance de cet apprentissage comme partie

intégrante de la qualification.

Les institutions partenaires fixent les conditions pour des échanges plus fluides et conviennent des arrangements en vertu desquels la validation et la reconnaissance des acquis d'apprentissage sont possibles. Ces

Protocole d'accord

Un Protocole d'accord est un contrat entre des institutions compétentes et qui sert à définir le cadre des transferts de crédits. Il formalise le partenariat ECVET en affirmant l'acceptation mutuelle de la position et des procédures des institutions compétentes impliquées. Il établit également des procédures de coopération au sein du partenariat.

Boîte à outils ECVET

accords sont formalisés sous forme d'un Protocole d'accord.

L'ECVET a recours à des unités pour le

Unités

Une unité est un élément d'une qualification constitué d'un ensemble cohérent de connaissances et de compétences qui peuvent être évaluées et validées.

Boîte à outils ECVET

transfert d'acquis d'apprentissage.

Les unités décrivent un ensemble d'acquis d'apprentissage qui contribuent à la qualification. Il peut s'agir soit d'une unité existante au sein d'une qualification, soit d'un ensemble d'acquis d'apprentissage regroupés de manière transparente au sein d'une unité pour tous les partenaires du processus, et qui

Institutions compétentes

Une institution compétente est une structure responsable de la conception et la délivrance de qualifications, ainsi que de la reconnaissance d'unités et d'autres fonctions associées à l'ECVET, telles que l'allocation de points ECVET aux qualifications et aux unités, ainsi que l'évaluation, la validation et la reconnaissance d'acquis d'apprentissage en vertu des règles et des pratiques des pays participants.

Recommandations ECVET

seront reconnus dès que l'apprenant aura réussi l'évaluation donnant lieu à l'obtention de la qualification.

Points ECVET

Les points ECVET sont une représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage associés à une qualification et du poids relatif des unités en ce qui concerne la qualification.

Boîte à outils ECVET

Des points ECVET peuvent être attribués ensemble avec la définition des unités. Ces points représentent le poids global des acquis d'apprentissage et le poids relatif des unités en ce qui concerne la qualification.

L'évaluation est nécessaire pour le transfert d'acquis d'apprentissage. Le contrat d'études précise les acquis d'apprentissage attendus au cours de la mobilité, ainsi que les modalités d'évaluation.

Les acquis d'apprentissage obtenus sont validés et reconnus par l'établissement d'envoi. En amont de la mobilité, les partenaires doivent convenir des modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage pendant la période de mobilité. Ces discussions doivent également aborder les mécanismes à mettre en place pour assurer la qualité de l'évaluation. Les discussions seront axées autour des thèmes suivants : les modalités d'évaluation et le profil de l'évaluateur. En fin de compte, les acquis d'apprentissage obtenus par l'apprenant sont validés par l'institution compétente habilitée à délivrer des qualifications ou des unités, ou à attribuer des crédits. L'établissement d'accueil organise

l'évaluation selon les accords préalablement conclus ou les normes de qualité associées.

Partenariat ECVET : mise en œuvre – le rapport de mobilité

La phase de mise en œuvre se déroule dans le cadre de la mobilité. Les activités d'apprentissage liées aux acquis d'apprentissage identifiés doivent être préparées. L'ensemble des parties, y compris les apprenants, doivent être prêtes à affronter les expériences à venir, et bien informés quant aux activités auxquelles elles participeront. Les activités d'apprentissage doivent être réalisées et ensuite évaluées.

Au cours de ce processus, le contrat d'études, les unités et les procédures sous-jacentes sont des instruments précieux servant à accompagner son déroulement.

Contrat d'études

Un contrat d'études est un document nominatif qui établit les conditions pour une période de mobilité spécifique. Il précise, pour un apprenant individuel, les acquis d'apprentissage et les unités dont la réalisation est attendue, ensemble avec les points ECVET associés.

FAQ ECVET

Le contrat d'études comporte des informations sur les exigences de l'évaluation. Il est signé par l'établissement d'envoi, l'établissement d'accueil et l'apprenant, et décrit tous les éléments importants pour faciliter l'apprentissage.

La communication entre l'apprenant et l'établissement d'accueil est également importante pendant la phase de mobilité. L'établissement d'accueil accompagne l'apprenant.



Mobilité transnationale afin d'enrichir l'expérience des travailleurs dans le secteur du transport et de la logistique

Il est essentiel que l'établissement d'accueil soit bien informé afin d'accompagner et d'évaluer l'apprenant selon ses objectifs d'apprentissage et son contrat d'études.

Si l'apprenant atteint les acquis d'apprentissage attendus et que ceux-ci font l'objet d'une évaluation positive de la part de l'établissement d'accueil, ils seront validés et reconnus par l'établissement d'envoi dans le cadre des éléments requis pour la délivrance d'une qualification. Le contrat d'études constitue ainsi un engagement auprès de l'apprenant que ses réalisations, si elles répondent aux exigences, seront reconnues.

Les réalisations de l'apprenant seront exposées dans un relevé de notes personnalisé, où figureront des informations sur les acquis d'apprentissage évalués, les unités et les points ECVET obtenus. Le relevé de notes précise également l'identité de l'apprenant et la (les) institution(s) compétente(s) ayant évalué, validé et reconnu les crédits obtenus par

l'apprenant. Le relevé de notes personnalisé est la propriété de l'apprenant.

Partenariat ECVET : évaluation – ECVET après la mobilité

Au cours de la période suivant la mobilité, les réalisations de l'apprenant doivent être validées et reconnues selon le Protocole d'accord et le contrat d'études. C'est aussi l'occasion de réfléchir aux processus passés.

Partenariat ECVET : le bilan

La dernière étape du processus est centrée sur les conséquences. Quelles modifications s'imposent afin d'améliorer la qualité du processus ? Ceci peut comprendre des changements liés au partenariat, aux procédures et aux accords.

Orientations spécifiques par phase ECVET

ECVET avant la mobilité - planification

Etablir un partenariat

- Une base de données européenne ou une plateforme interactive qui permet l'établissement de partenariats efficaces
- Réseaux – adhésion et participation
- Profils de référence

Les nouveaux participants peuvent trouver de l'intérêt à se joindre à un réseau ou un partenariat existants afin d'apprendre des partenaires et profiter des procédures et outils déjà développés. Ceci permet d'enrichir le réseau/partnership de nouvelles informations et d'y intégrer un point de vue original. Dans le secteur du transport et de la logistique, le réseau NETINVET pourrait être une bonne option : www.netinvet.eu.

Un autre point de départ potentiel est Adam. Adam est le portail des projets et produits de Leonardo da Vinci. Il s'agit d'une base de données où figurent les informations concernant les projets et les partenaires. Adam permet d'accéder à l'ensemble des produits et résultats issus du programme Leonardo da Vinci. La base de données propose des recherches de projets ou de produits par mot-clé (p.ex. logistique). Pour plus d'informations : www.adam-europe.eu.

Procédures servant à identifier les unités des acquis d'apprentissage

- Prenez le temps et faites l'effort de parler la même langue, d'étudier les différents systèmes d'enseignement et de formation professionnels qui créent et utilisent des profils de référence européens pour bien définir des tâches, activités et processus.

- Profitez d'exemples existants pour identifier des unités regroupant des acquis d'apprentissage ou utilisez des unités préalablement identifiées.
- Servez-vous des instruments et la documentation ECVET (questions-réponses, boîte à outils) comme exemples.
- Visitez NETINVET (www.netinvet.eu) et les unités qui y sont développées

Surmonter les différences

- Utilisez des profils / cadres de référence en étant attentif aux différences entre les pays.
- Prenez en compte les différences entre les systèmes et essayez d'adapter le système à l'ensemble des partenaires.
- Les partenaires doivent se renseigner, maintenir le contact, communiquer de manière continue et garantir la transparence.
- Visitez NETINVET (www.netinvet.eu) et les unités qui y sont développées. Cet outil pourrait vous être utile pour surmonter les différences.

Acquis d'apprentissage

- Utilisez des profils de référence et des définitions claires – évitez les malentendus et les difficultés d'interprétation
- Au niveau des apprenants, fournissez des informations contextuelles et faites en sorte que d'autres connaissances, savoir-faire et compétences puissent être intégrés et décrits dans la documentation.

ECVET pendant la mobilité - mise en place

- Informations transparentes
- Évaluation dès le début de la mobilité
- Évaluation formative
- Retour à 360°
- E-portefeuille
- Communication fréquente
- Visites fréquentes – projets de mobilité VETPro

Pendant la phase de mise en œuvre, la communication peut être considérée comme le moyen d'assurer la continuité des initiatives. La communication consiste en des informations transparentes, des contacts réguliers et des visites fréquentes. La communication joue un rôle important pour l'établissement de la confiance mutuelle, l'orientation du processus et la possibilité de proposer des retours d'information, dont des retours entre l'apprenant, l'entreprise et l'établissement de formation, ainsi qu'entre les établissements d'envoi et d'accueil concernant la mobilité.

Afin de favoriser le processus d'apprentissage, l'implication du tuteur, la disponibilité d'informations suffisantes concernant la phase d'apprentissage de l'apprenant et l'implication de celui-ci dans l'élaboration des acquis d'apprentissage sont des éléments importants. Des retours à 360° et l'E-portefeuille contribuent à ce processus de communication, tout en permettant de le documenter. L'évaluation au début de la mobilité permet d'indiquer le point de départ de l'apprenant et constitue ainsi un paramètre de référence dans la poursuite des objectifs particuliers de la mobilité.

La confiance mutuelle est essentielle en ce qui concerne l'évaluation. La qualité de l'évaluation doit être garantie. Les États membres et la Commission européenne sont en train d'établir un cadre européen de

référence pour l'assurance de la qualité qui vise à promouvoir et de contrôler l'amélioration continue des systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels. Ce cadre de référence s'inscrit dans une série d'initiatives européennes qui ont pour objectif de mieux reconnaître les savoir-faire et les compétences acquis par les apprenants dans différents pays ou environnements d'apprentissage, dont Europass, les principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles, ECVET et le Cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (CEC). Pour plus d'informations, visitez le lien suivant :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/eqavet_en.htm.

En particulier, la brochure et le guide des descripteurs EQAVET sont des sources d'informations contextuelles plus détaillées.

ECVET après la mobilité - bilan

- Communication ouverte
- Réseaux / partenariats durables
- Profils de référence en tant qu'instrument

Au cours de la phase d'évaluation, les réalisations de l'apprenant doivent être validées et reconnues selon le Protocole d'accord et le contrat d'études. Les documents de référence font partie du contrat d'études et servent à décrire les unités et à faire le lien entre les unités et les qualifications. L'évaluation concerne notamment le fonctionnement du partenariat pour la mise en œuvre de mobilités. Il pourrait être nécessaire d'élargir ou de modifier le partenariat pour des mobilités futures. Il est également possible que le partenariat ne subisse aucun changement. Ensuite, le cycle redémarre et toutes les étapes sont réalisées encore une fois.

Orientations spécifiques pour le secteur du transport et de la logistique

Toutes les orientations générales s'appliquent également au secteur du transport et de la logistique. Plusieurs projets ECVET ont visé tout particulièrement ce secteur. Les résultats de ces initiatives sont disponibles sur le réseau NETINVET. Ce réseau constitue donc une base solide pour la création d'un projet ECVET dans ce secteur. Le réseau NETINVET couvre le domaine du commerce international et le secteur du transport et de la logistique.

Il s'appuie sur les résultats de plusieurs projets ECVET, et a donc développé un ensemble divers d'instruments qui ont toute leur importance pour le processus ECVET.

Tous les éléments de l'initiative ECVET sont disponibles sur le réseau. L'assurance de la qualité est une problématique importante au sein du réseau.



Assurance de qualité dans le secteur du transport et de la logistique

Ressources

euVETsupport.eu

La transparence et la comparabilité des qualifications, la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel, la flexibilité et la mobilité dans le cadre de l'enseignement et la formation professionnels sont plus essentiels que jamais dans un contexte de pénurie de compétences, de défis économiques et de taux de chômage élevés chez les jeunes en Europe.

L'Europe facilite ce processus grâce aux instruments d'enseignement et de formation professionnels tels que le Cadre européen des certifications (CEC) et le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). La bonne application et la mise en œuvre du CEC et de l'ECVET offrent plusieurs avantages et permettent aux services des ressources humaines et aux prestataires de formation professionnelle de relever les défis auxquels le secteur est confronté.

Le portail de soutien euVET accompagne et conseille des prestataires de formation professionnelle et des services des ressources humaines pour l'application du CEC et du système ECVET dans leurs pratiques courantes. Le portail sert d'environnement virtuel pour les utilisateurs et le réseau du projet euVETsupport. En lien avec les besoins individuels et les exigences particulières des formateurs concernés, le portail propose aux utilisateurs finaux des informations spécifiques, des outils d'appui et des services d'assistance pour tirer pleinement parti des instruments européens au quotidien.

Le portail sera ouvert au public dès le mois d'avril 2014, au terme d'une phase d'essai et d'adaptation, et restera ouvert après la conclusion du projet. N'hésitez pas à

contacter le coordinateur du projet pour participer aux essais.

www.euVETsupport.eu



Le portail euVETsupport propose des informations et des opportunités pour des formateurs professionnels travaillant dans le cadre du CEC et de l'ECVET

ecvet-project.eu

Le site du projet ECVET est la principale source officielle d'informations sur l'ECVET : www.ecvet-projects.eu

Le site propose des informations sur une variété de sujets liés à l'ECVET. Une boîte à outils propose des documents rédigés dans le cadre de projets pilotes ECVET et d'initiatives similaires pour détailler des approches et des exemples de mise en œuvre de l'ECVET : Protocole d'accord, description et comparaison de qualifications, conception d'unités de formation, contrats d'études...

Netinvet.eu

www.netinvet.eu

Netinvet est un réseau destiné à promouvoir la mobilité européenne pour des apprenants suivant des programmes de formation professionnelle dans les domaines du commerce international et du transport / logistique.

EU VET SUPPORT

Pour plus d'informations sur euVETsupport :

URL : www.euVETsupport.eu

Email : eu-project.akademie@dekra.com



INDIHAR.ART



perspektive 3 | |



Ce projet est réalisé avec le soutien financier de la Commission Européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Lifelong
Learning
Programme